

Caisse des Ecoles

8 place Mireille Morvan
B.P. 80 - Collégien
77615 Marne la Vallée cedex 3
Tél.: 01.60.35.40.00.
Fax: 01.60.35.90.71.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CAISSE DES ECOLES du mardi 7 juin 2011

L'an deux mil onze, le sept juin, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué le 24 Mai 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc PINOTEAU, Président.

Etaient présents :

Marc PINOTEAU Président de la Caisse des Ecoles.
Edwige LAGOUGE, Maire Adjoint déléguée en charge de la politique éducative
Brigitte BOULON, représentant Monsieur le Préfet,
Marie-Anne DEBEST, Valérie LARDEUX, Nathalie BOURDON, Valérie CORDONNIER, Florence GAMEIRO,
Gérard GAILLARD représentant les parents d'élèves,
Corinne KODOCHRISTOS Directrice de l'école maternelle, représentant l'Inspecteur maternel de l'Education Nationale.
Philippe LEMAIRE, Directeur de l'école primaire, représentant Monsieur l'Inspecteur primaire de l'Education Nationale

Formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Joëlle DEVILLARD, Conseillère Municipale, Absente excusée (Pouvoir à Brigitte BOULON)
Evelyne AFLALO, Conseillère municipale, Absente excusée (Pouvoir à Edwige LAGOUGE)
Claude DUMONT Conseiller municipal, Absent excusé (Pouvoir à Marc PINOTEAU)

Invités à cette réunion :

Monsieur Rémy RAISIN, DDEN, invité absent Excusé.
Madame ARTIGAS, Inspecteur de l'Education Nationale, invitée absente excusée.
Monsieur Julien TROHEL, Absent.

Date de la convocation : 24 Mai 2011
Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Votants : 14
Secrétaire de séance : Madame LARDEUX Valérie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 22 MARS 2011

Marc PINOTEAU, président de la caisse des écoles demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte-rendu de la dernière réunion, puis propose de bien vouloir se prononcer sur son approbation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

BILAN CLASSE DECOUVERTE 2011

Monsieur MONIER fait un compte rendu à l'assemblée de la classe découverte qui s'est déroulée du 26 Avril au 3 Mai 2011 en Angleterre sur l'Isle Of Wight.

Le bilan se montre très enrichissant et les objectifs pleinement atteints.

La classe découverte a permis aux enfants de se familiariser avec une nouvelle langue car plongés en immersion totale et de découvrir une nouvelle culture.

Après un début quelque peu difficile au niveau de la compréhension, l'entraide entre les enfants s'est mise en place, permettant à chacun de vérifier sa compréhension notamment dans les consignes données lors des nombreuses activités sportives.

La vie en collectivité s'est passée de façon très sereine, très beau temps, pas de malades sauf sur le trajet retour en bateau dû à une mer agitée.

L'hébergement s'est fait dans une structure avec des bâtiments assez anciens mais très corrects, entourée d'installations sportives.

L'emploi du temps prévu à l'arrivée, très chargé par l'organisme, a dû être diminué de moitié par les instituteurs afin de permettre aux enfants d'avoir des moments plus calmes, pour travailler, effectuer quelques visites des environs, profiter de la plage et rédiger des textes pour la mise en ligne sur le site internet de la commune.

Sécurité importante lors de la pratique des activités sportives (consignes répétées, casque ajusté etc...)

Les seuls points « négatifs » ont été : la nourriture, peu équilibrée avec pour exemple au petit déjeuner saucisses œufs brouillés et haricots blancs... Et quelques chambres un peu exigües ce qui n'a pas gêné le sommeil réparateur des enfants.

Les instituteurs Messieurs MONIER et TROHEL souhaitent remercier :

- la caisse des écoles qui, grâce à ses moyens financiers mis à la disposition de l'école, a permis aux enseignants de réaliser cette expérience unique en son genre.
- Madame BOULON, pour son aide précieuse concernant l'organisation et le recrutement de l'équipe d'animateurs (pour rappel, détachement de l'animatrice jeunesse).
- Mademoiselle Isabelle LERABLE, qui a permis, grâce à la mise en ligne très régulière sur internet de messages et photos des enfants, de pouvoir tisser un lien étroit avec les familles malgré la distance. (1500 connexions internet recensées).

ADMISSION EN NON VALEUR Famille [REDACTED]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la demande présentée par Monsieur le Receveur Municipal en vue de procéder à une admission en non valeur suite à la constatation d'irrecouvrabilité de créances datant de 1998,

Après avoir constaté la réalité des faits,

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité,

ACCEPTE de prononcer l'admission en non valeur suivante :

Titre n°67 de l'exercice 1998 pour un total de 40.40 Euros émis à l'encontre de Mme [REDACTED] pour règlement de la cantine scolaire de l'enfant [REDACTED]

DIT que la dépense est prévue à l'article 654 du Budget de la Caisse des Ecoles

ADMISSION EN NON VALEUR Famille [REDACTED]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu la demande présentée par Monsieur le Receveur Municipal en vue de procéder à une admission en non valeur suite à la constatation d'irrecouvrabilité de créances datant de 2005,
Après avoir constaté la réalité des faits,

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité

ACCEPTE de prononcer l'admission en non valeur suivante :

Titre n°18 de l'exercice 2005 pour un total de 245.00 Euros émis à l'encontre de Mme [REDACTED]

[REDACTED] pour le règlement de la Classe découverte de l'enfant [REDACTED].

DIT que la dépense est prévue à l'article 654 du Budget de la Caisse des Ecoles

ADMISSION EN NON VALEUR Famille [REDACTED]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu la demande présentée par Monsieur le Receveur Municipal en vue de procéder à une admission en non valeur suite à la constatation d'irrecouvrabilité de créances datant de 2006,
Après avoir constaté la réalité des faits,

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité,

ACCEPTE de prononcer l'admission en non valeur suivante :

Titre n°28 de l'exercice 2006 pour un total de 50.00 Euros émis à l'encontre de Mme [REDACTED]

[REDACTED] pour le règlement de la Classe découverte de l'enfant [REDACTED]

DIT que la dépense est prévue à l'article 654 du Budget de la Caisse des Ecoles

ADMISSION EN NON VALEUR Famille [REDACTED]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu la demande présentée par Monsieur le Receveur Municipal en vue de procéder à une admission en non valeur suite à la constatation d'irrecouvrabilité de créances datant de 2007,
Après avoir constaté la réalité des faits,

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité,

ACCEPTE de prononcer l'admission en non valeur suivante :

Titre n°24 de l'exercice 2007 pour un total de 133.00 Euros émis à l'encontre de

Mr [REDACTED] pour le règlement de la Classe découverte de l'enfant [REDACTED]

DIT que la dépense est prévue à l'article 654 du Budget de la Caisse des Ecoles

ADMISSION EN NON VALEUR Famille [REDACTED]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu la demande présentée par Monsieur le Receveur Municipal en vue de procéder à une admission en non valeur suite à la constatation d'irrecouvrabilité de créances datant de 2008,
Après avoir constaté la réalité des faits,

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité,



ACCEPTE de prononcer l'admission en non valeur suivante :

Titre n°3 de l'exercice 2008 pour un total de 40.00 Euros émis à l'encontre de Mme [REDACTED] pour règlement de la classe découverte de l'enfant [REDACTED]

DIT que la dépense est prévue à l'article 654 du Budget de la Caisse des Ecoles

ADMISSION EN NON VALEUR Famille [REDACTED]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la demande présentée par Monsieur le Receveur Municipal en vue de procéder à une admission en non valeur suite à la constatation d'irrecouvrabilité de créances datant de 2008,

Après avoir constaté la réalité des faits,

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité,

ACCEPTE de prononcer l'admission en non valeur suivante :

Titre n°28 de l'exercice 2008 pour un total de 228.00 Euros émis à l'encontre de Mme [REDACTED] pour règlement de la classe découverte de l'enfant [REDACTED]

DIT que la dépense est prévue à l'article 654 du Budget de la Caisse des Ecoles

POINT SUR LA RENTREE 2011/2012

Monsieur PINOTEAU indique les effectifs prévisionnels des enfants inscrits à ce jour pour la rentrée 2011/2012.

MATERNELLE : 137 enfants répartis en 5 classes

- 51 petits nés en 2008
- 47 Moyens nés en 2007
- 39 Grands nés en 2006

PRIMAIRE : 227 enfants répartis en 9 classes

- 51 CP
- 46 CE1
- 47 CE2
- 40 CM1
- 43 CM2

Toutefois, Monsieur PINOTEAU et Madame BOULON soulignent que ces chiffres risquent d'évoluer en raison de la livraison des nouveaux logements de la ZAC de la Brosse. Actuellement 8 enfants sont attendus, en cours d'année, en maternelle et 7 en primaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BOULON présente à l'assemblée la nouvelle maquette du dossier Service à l'Enfance qui verra le jour pour la rentrée 2011/2012.

Elle explique, qu'après plusieurs années de fonctionnement, celui-ci était devenu trop conséquent et difficilement lisible par les parents.

Ce nouveau dossier comporte 6 feuillets :

- Présentation du dossier



- Le dossier en pratique
- Services en ligne et droit à l'image (possibilité pour les parents de modifier certaines inscriptions et d'effectuer le paiement en ligne de leurs factures 24h/24 et 7j/7)
- Inscriptions aux associations sportives
- Inscriptions aux activités municipales
- Inscriptions aux services (goûter, accompagnement etc...)

Elle précise que ce dossier sera distribué vendredi 10 juin aux enfants par l'intermédiaire de l'école et devra être retourné en mairie au plus tard le 8 juillet 2011 afin de permettre au service administratif d'effectuer la saisie.

Elle informe l'assemblée que le dossier des enfants de maternelle verra sa mise en page également modifiée et qu'un nouveau dossier verra le jour pour les 11/18 ans.

Monsieur PINOTEAU, souhaite s'exprimer afin de clarifier certaines ambiguïtés des parents sur les départs en classe découverte des enfants.

Le projet des écoles sur une sortie en journée commune l'an prochain n'est en aucun cas à mettre en lien avec un projet de classe découverte.

La caisse des écoles n'a pas fixé un niveau de classe qui devrait être concerné, l'initiative revient aux enseignants qui souhaitent s'inscrire dans une telle démarche et il leur appartient de faire des propositions.

La caisse des écoles est dans l'attente d'un projet (pédagogique et budgétaire) qui sera étudié avec le plus grand soin.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h00.

A Collégien, le 9 juin 2011

Le Président,
Marc PINOTEAU